

souci place de parking squatté

Par assmatnora, le 22/10/2014 à 09:16

Bonjour je viens d'achèter une maison dans une copropriété de 14. Deux parties communes a deux extrémités ont été divisé en parking. Sauf que sur un coté les voitures sont souvent vandalisés donc avant que j'achète ma maison étant vide depuis deux ans un voisins (président du syndic également) a en profiter pour squatter la place de parking. Aujourd'hui il me dit que ce sont des places communes alors qu'elles sont numérotés et des barrières y sont installer à toutes. Comment faire il ne squatte que la mienne cela fait 30 ans que c'est comme sa et il veut m'impose sa et me prendre ma place de parking. Celle ci n'apparaît pas sur les documents officiels. Comment faire? L'ancien propriétaire me dit que c'est la mienne lors de la vente il m'a remis la clé de la maison et celle de la place .Merci pour votre aide

Par goofyto8, le 22/10/2014 à 09:36

Le voisin qui occupe "votre" place de parking depuis [s]trente ans [/s], en a acquis la propriété, par suite d'un usage continu et non contesté (possession acquisitive definie dans le Code Civil).

Bien que votre vendeur vous ait fourni une clé de barrière et un niuméro, il vous sera très difficile de la récupérer.

Vous pouvez juste vous retourner contre le vendeur qui vous a vendu un bien qui ne correspond pas au descriptif

Par assmatnora, le 22/10/2014 à 09:56

non vous n'avez pas compris y'a environ trente ans que les places ont été répartie. Lui là squatte depuis environ 1 an depuis que l'ex propriétaire est à l'hopital. Aujourd'hui il a pris l'habitude

Par assmatnora, le 22/10/2014 à 10:02

pouvez vous me donner un lien ou un article que je pourrais leur fournir puisqu'en voyant que j'ai remonter la barrière ils vont me renvoyer le règlement. Un article stipulant qu'a partir d'un certain nombre d'années d'usage continu et non contesté l'ancien propriétaire a acquit la place et me la vendu avec la maison merci

Par moisse, le 22/10/2014 à 13:12

Bonjour,

Vous êtes propriétaire de ce qui est indiqué dans l'acte de vente.

Par Lag0, le 22/10/2014 à 13:18

[citation]depuis deux ans un voisins (président du syndic également) a en profiter pour squatter la place de parking.[/citation] Bonjour,

Le président du syndic est un poste qui n'existe pas!

Je connais le président du conseil syndical ou le syndic, mais pas un mix des deux...

Pour ce qui est de cette place de parking, il faut regarder dans le règlement de copropriété ou les différents PV d'assemblées générales ce qu'il en est. Je suppose que vous avez aussi interrogé le syndic qui doit être apte à vous renseigner.